



République du Sénégal

UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

.....

MINISTRE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE

***LETTRE DE POLITIQUE SECTORIELLE DE
DEVELOPPEMENT (LPSD) 2021-2025***



TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
LISTE DES TABLEAUX	3
LISTE DES FIGURES	3
SIGLES ET ABREVIATIONS	4
CONTEXTE ET JUSTIFICATION	5
I. PRESENTATION DU MINISTERE	6
1.1-Attributions et missions	6
1.2-Cadre organisationnel	6
II. DIAGNOSTIC DU SECTEUR.....	9
2.1- Délimitation des sous-secteurs.....	9
2.2- Analyse des parties prenantes.....	10
2.3- Bilan des politiques passées et récentes	12
2.4- Diagnostic organisationnel et institutionnel	17
2.5- Evaluation des financements récents mobilisés.....	20
2.6- Synthèse du diagnostic sectoriel	21
2.7- Défis, enjeux et priorités du secteur	23
III. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR.....	25
3.1- Vision, valeurs et principes	25
3.2- Orientations stratégiques	26
3.3- Définition des objectifs	26
IV. CADRES DE PILOTAGE ET DE SUIVI-EVALUATION.....	28
4.1-Cadre de pilotage.....	28
4.2- Cadre de suivi-évaluation	29
ANNEXE	30

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1 : Situation des effectifs du MMG.....	19
Tableau n°2 : Exécution du Budget 2018- 2020	20
Tableau n°3 : Matrice FFOM	22

LISTE DES FIGURES

Figure n°1 : Organigramme du MMG.....	8
Figure n°2 : Evolution du Budget 2018-2020	21
Figure n°3 : Schéma des orientations stratégiques.....	26

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEA	: Autorisation d'exploitation artisanale
AEPM	: Autorisation d'exploitation de petite mine
AESM	: Autorisation d'exploitation semi-mécanisée
ANSD	: Agence Nationale de la Statistique et de la démographie
AT-PSE	: Projet d'Assistance Technique à la mise en œuvre du Plan Sénégal émergent
CEDEAO	: Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEPSE	: Cellule des Etudes, de la Planification et de suivi-évaluation
DCSOM	: Direction du Contrôle et de la Surveillance des Opérations Minières
DP	: Direction de la Planification
DPPD	: Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses
DGéol	: Direction de la Géologie
DGM	: Direction générale des Mines
DRPMS	: Direction de la réglementation, de la production minière et des statistiques
EMAPE	: Exploitations Minières Artisanales et à Petite échelle
GLA	: Groupe des Laboratoires d'Analyses
ITIE	: Initiative pour la Transparence dans les Industries extractives
LPSD	: Lettre de Politique sectorielle de Développement
MAESE	: Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur
MMG	: Ministère des Mines et de la Géologie
MIFERSO	: Mines de Fer du Sénégal Oriental
Moz	: Million d'onces
ODD	: Objectifs de Développement durable
OSC	: Organisations de la Société Civile
PAP	: Projets annuels de performance
PASMI	: Programme d'Appui au Secteur Minier
RAC	: Revue annuelle conjointe
RAP	: Rapport annuel de Performance
RSE	: Responsabilité sociétale des entreprises
SOMISEN	: Société des Mines du Sénégal
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
PSE	: Plan Sénégal émergent
SIM	: Salon International des Mines du Sénégal
SRMG	: Service régional des Mines et de la Géologie
UA	: l'Union Africaine
VMA	: Vision du Régime Minier de l'Afrique
UEMOA	: Union économique et monétaire Ouest africaine

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le présent document portant sur la Lettre de Politique sectorielle de Développement des Mines et de la Géologie constitue la première génération après la création, en 2017, d'un département entièrement dédié aux Mines et à la Géologie (Décret n°2017-1533 du 07 septembre 2017).

A cet effet, les points qui suivent font état des éléments de référence aux plans international, régional, communautaire et national.

Au niveau international, l'Agenda 2030 des Nations Unies sur les Objectifs de Développement durable (ODD) présente les défis que doit relever l'Industrie minière à travers un partenariat et un dialogue entre toutes les parties prenantes.

Aussi, le Sénégal a-t-il adhéré à la Convention de Minamata sur le mercure (2013), à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et au Pacte Mondial des Nations Unies (2000).

Par ailleurs, dans le but de renforcer la bonne gouvernance des ressources minérales et d'accroître la transparence des revenus miniers, le Sénégal a adhéré à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries extractives (ITIE).

Au niveau régional, l'Union Africaine (UA) a adopté en 2009 la « Vision du Régime Minier de l'Afrique (VMA) 2050 » pour la mise en valeur des ressources minérales des États membres afin de les aider à tirer un profit maximum des exploitations en vue de stimuler la croissance et le développement.

Au niveau communautaire, l'Union économique et monétaire Ouest africaine (UEMOA) à travers l'Acte additionnel n°1/2000 de janvier 2000 portant adoption de la Politique Minière Commune de l'UEMOA et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à travers la Loi Modèle sur l'Exploitation Minière et le Développement des Ressources Minérales adoptée en juin 2019, ont mis en place des dispositifs communautaires afin de soutenir le développement d'un secteur minier plus fort tout en harmonisant les politiques, stratégies et cadres d'intervention.

Au niveau national, le Gouvernement met en œuvre la deuxième phase du **Plan Sénégal Émergent** (PSE) pour l'horizon 2019-2023 après la première phase qui s'est étendue sur la période 2014-2018.

Ce document de référence en matière de développement économique et social est articulé autour de trois (03) Axes stratégiques dont l'Axe 1 « **Transformation structurelle de l'économie et croissance** » auquel s'arrime la présente politique du secteur des Mines et de la Géologie, identifié comme moteur de croissance, de création d'emplois et d'investissements directs étrangers.

Avec la survenue de la pandémie Covid-19 en 2020 qui a eu un impact sur tous les secteurs, un ajustement a été apporté à la politique nationale afin accélérer la relance de l'économie à travers le Plan d'Actions prioritaires ajusté et accéléré (PAP-2a) pour la période 2021–2023.

En outre, depuis la création du département, de nouvelles orientations de développement du secteur des Mines et de la Géologie ont été définies.

C'est dans ce cadre que le processus d'actualisation a été lancé à travers une approche participative impliquant l'ensemble des parties prenantes.

Ainsi, le présent document est structuré autour : **(i)** de la présentation du secteur ; **(ii)** du diagnostic du secteur ; **(iii)** de la stratégie de développement du secteur et ; **(iv)** des cadres de pilotage et de suivi évaluation.

I. PRESENTATION DU MINISTERE

Cette partie met en exergue les attributions et missions du Ministre, ainsi que l'organisation mise en place pour l'exécution de ces missions.

1.1- Attributions et missions

Conformément aux dispositions du décret n°2020-2202 du 11 novembre 2020, le Ministre des Mines et de la Géologie, sous l'autorité du Président de la République, prépare et met en œuvre la politique définie par le Chef de l'Etat dans les domaines des Mines et de la Géologie.

A ce titre, il :

- assure la gestion et la conservation du patrimoine minier et participe à l'étude des projets de mise en valeur et de développement de ce patrimoine ;
- veille à la sauvegarde des sites géologiques et minéralogiques. Il est chargé, en particulier, de la gestion des domaines miniers et de la tenue à jour de l'inventaire des ressources nationales en minerais et en combustibles solides ;
- participe à la mise au point des dispositions relatives à la restructuration, à la reconversion et à l'organisation des entreprises minières et du secteur minier dans son ensemble ;
- élabore et applique la législation et la réglementation relatives, à l'exploitation, à la valorisation des substances minérales, des eaux thermo-minérales naturelles, des substances dites utiles et des roches ornementales; suit les activités y afférentes ainsi que l'évolution des marchés et des prix des métaux et des substances minérales et participe à la définition de la politique commerciale minière ;
- veille à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs dans le secteur minier ;
- promeut et assure le contrôle des activités de prospection et d'exploitation minière et géologique.

Le Ministre des Mines et de la Géologie est responsable de l'élaboration des dispositions législatives et réglementaires applicables au secteur minier.

1.2- Cadre organisationnel

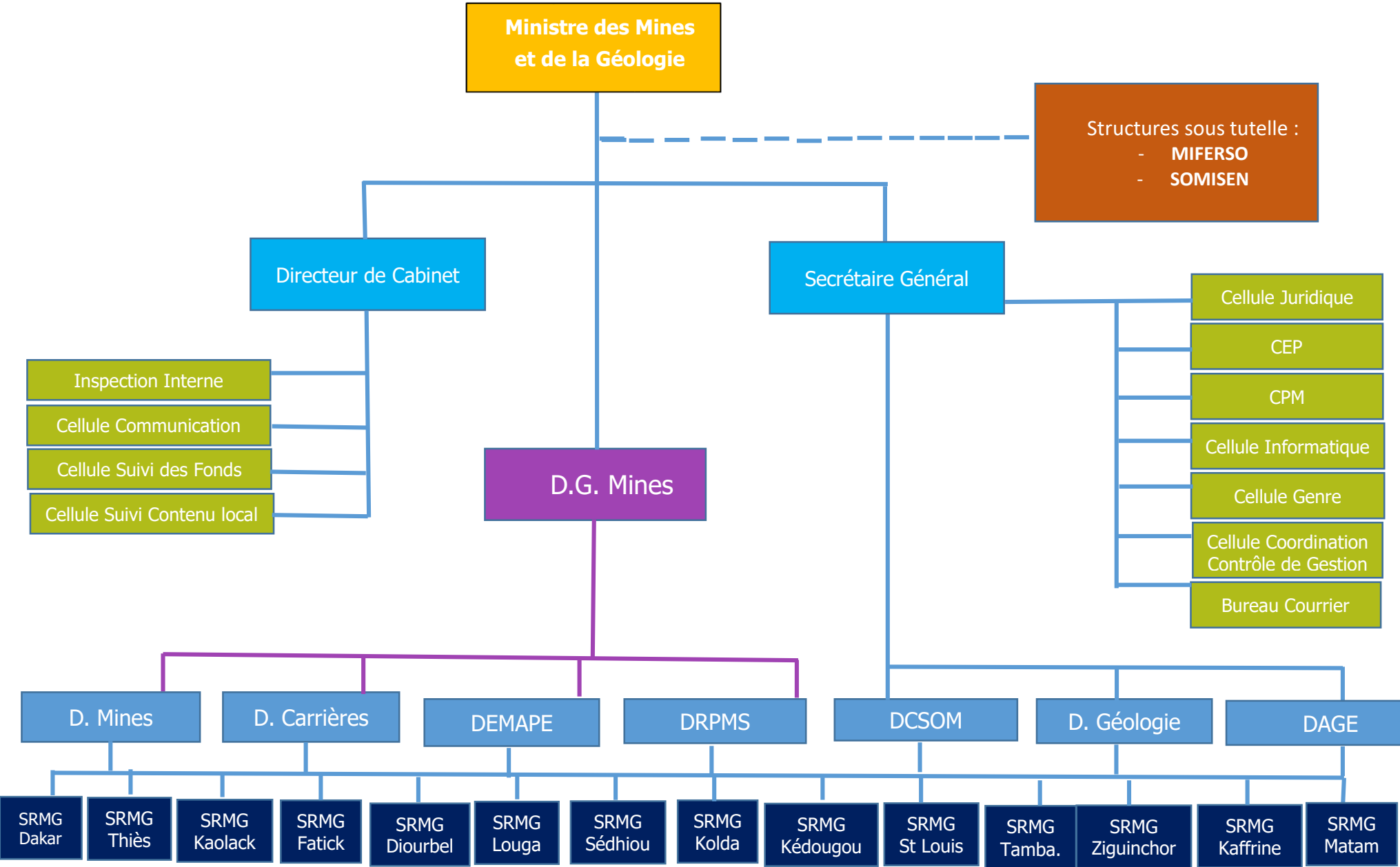
Aux termes des dispositions du décret n°2021-623 du 17 Mai 2021 portant organisation du Ministère des Mines et de la Géologie, le département est structuré ainsi qu'il suit :

➤ Le Cabinet :

- Inspection interne ;
- Cellule communication ;
- Cellule de suivi des Fonds dédiés au secteur minier et géologique ;

- Cellule de suivi du contenu local.
 - Le Secrétariat général et ses services rattachés :
 - Cellule de Passation des Marchés Publics ;
 - Cellule juridique ;
 - Cellule informatique ;
 - Cellule des Études, de la Planification et du suivi-évaluation (CEPSE) ;
 - Cellule du Genre et de l'Équité ;
 - Cellule de coordination du contrôle de gestion ;
 - Bureau du Courrier commun.
 - Les Directions centrales:
 - la Direction générale des Mines :
 - la Direction des Mines ;
 - la Direction des Carrières ;
 - la Direction de l'Exploitation artisanale et à petite échelle ;
 - la Direction de la réglementation, de la production minière et des statistiques.
 - la Direction de la Géologie ;
 - la Direction du Contrôle et de la Surveillance des Opérations Minières ;
 - la Direction de l'Administration Générale et de l'Équipement.
 - Les quatorze (14) services régionaux implantés dans toutes les régions du pays.
- Par ailleurs, les deux (2) Sociétés nationales ci-après sont sous la tutelle du Ministère :
- Société des Mines de Fer du Sénégal Oriental (MIFERSO) ;
 - Société des Mines du Sénégal (SOMISEN SA).

Figure n°1 : Organigramme du MMG



II. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

Cette phase consiste à faire un état des lieux et une analyse situationnelle du secteur. Elle est structurée comme suit:

- délimitation des sous-secteurs ;
- analyse des parties prenantes ;
- bilan des politiques passées et récentes ;
- diagnostic organisationnel et institutionnel ;
- évaluation des financements récents mobilisés ;
- synthèse du diagnostic sectoriel ;
- défis, enjeux et priorités du secteur.

2.1- Délimitation des sous-secteurs

Le MMG comprend deux (02) principaux sous-secteurs qui sont :

- le sous-secteur des Mines;
- le sous-secteur de la Géologie.

❖ Sous-secteur des Mines

Il renferme les actions relatives à la valorisation des ressources minérales identifiées et évaluées par le sous-secteur de la Géologie ; ceci à travers la définition et l'application des politiques et réglementations sur les modalités de recherche & développement et d'exploitation des ressources minérales et de développement socio-économique durable.

Il comprend ainsi l'amélioration des cadres législatif et réglementaire, la promotion minière, la gestion des titres miniers, la surveillance et le contrôle des opérations minières, la collecte des recettes minières, la tenue des statistiques minières, l'amélioration de la transparence et de l'égalité du genre dans le secteur minier.

❖ Sous-secteur de la Géologie

Il regroupe l'ensemble des actions qui se rapportent à la connaissance de base des ressources minérales du sol et du sous-sol. Il comprend la prospection, l'inventaire, la cartographie, la caractérisation (minéralogique, pétrographique et géochimique) et l'évaluation quantitative et qualitative des substances minérales sur l'étendue du territoire national.

Il vise donc à améliorer l'infrastructure géologique par l'établissement et/ou l'actualisation de la cartographie géologique, structurale, géochimique et gîtologique du pays.

Ce sous-secteur documente également les possibilités de valorisation de chaque type de substance minérale identifiée au Sénégal sur la base de leur caractérisation et en établit les fiches techniques.

2.2- Analyse des parties prenantes

Les parties prenantes du secteur des Mines et de la Géologie sont essentiellement l'Etat, les Compagnies minières, les Artisans miniers, les Fournisseurs de biens et services, les Collectivités territoriales, les Communautés locales, les Partenaires au développement, les Universités et Instituts de formation ainsi que les Organisations de la société civile (OSC).

❖ L'Etat

L'Etat du Sénégal définit la politique, les orientations stratégiques, la réglementation des activités du secteur des Mines et de la Géologie et assure les dotations budgétaires et la délivrance des titres miniers.

Ainsi, il bénéficie directement des droits fixes, des taxes, des redevances minières et des recettes d'exportation qui jouent sur sa balance commerciale.

Cependant, les enjeux du secteur minier sont, entre autres, la découverte et la mise en valeur de gisements pour augmenter les recettes, créer les emplois et contribuer à l'industrialisation du pays et au développement territorial.

❖ Les Compagnies minières

Elles sont les principaux investisseurs dans le secteur des Mines et de la Géologie. Elles participent à la conception physique et matérielle et interviennent dans le financement de la recherche, du développement et de l'exploitation des ressources minières.

Toutefois, les compagnies minières rencontrent plusieurs difficultés dont la fluctuation des prix des matières premières minérales, le long délai de récupération des investissements (généralement lourds) et le risque géologique (incertitudes de la recherche géologique et minière).

Les enjeux pour les compagnies minières sont, entre autres, la découverte de gisements économiquement exploitables, pouvant leur permettre de faire des profits et d'avoir un retour rapide sur investissement.

Cependant, l'amélioration des cadres politique et réglementaire en vue de renforcer l'attractivité du secteur est favorable aux compagnies minières. Il en est ainsi pour la facilitation de l'accès à des données géologiques et minières plus actuelles et détaillées.

❖ Les Artisans miniers

Les artisans miniers constituent les principaux acteurs de l'économie locale dans les régions minières de Kédougou et de Tambacounda. Ils interviennent dans l'exploitation minière artisanale, la transformation des substances et leur commercialisation.

Cependant, le sous-secteur de l'exploitation minière artisanale ne parvient toujours pas à surmonter plusieurs obstacles qui entravent son développement: inadaptation du cadre légal et réglementaire, non disponibilité du minerai sur certains sites, difficultés d'accès à l'eau, conditions de sécurité défaillantes au niveau des sites d'orpaillage, prise en charge sanitaire insuffisante, difficiles conditions de travail des femmes, accès limité aux technologies de traitement de l'or, utilisation d'explosifs et de produits chimiques dangereux (cyanure, mercure), pollution et ensablement des cours d'eau, etc.

❖ Les Fournisseurs de biens et services

Les fournisseurs de biens et services sont structurés en trois (03) entités à savoir : l'Alliance Sénégalaise des Fournisseurs aux Industries Minérales (ASFIM), le Réseau des entrepreneurs du département de Saraya (REDS) et la Plateforme Locale des Fournisseurs de l'Industrie minière (PLAFOMINE) de Kédougou. Ils mettent à disposition des biens et services pour l'approvisionnement local des entreprises minières.

Cependant, les fournisseurs rencontrent des difficultés relatives à l'insuffisance de leurs capacités techniques et financières et à l'accès à l'information.

Les enjeux liés à l'amélioration de l'approvisionnement local des entreprises minières sont, principalement, la création de richesse et d'emploi favorable à l'émergence d'un secteur privé national fort.

❖ Les Collectivités territoriales

Les Collectivités territoriales, au-delà de leur mission d'amélioration des conditions de vie des populations, interviennent particulièrement dans des actions de dédommagement et de recasement liées à l'exploitation minière.

Les collectivités territoriales bénéficient d'une partie des recettes minières à travers le Fonds d'Appui et de Péréquation et le Fonds d'Appui au Développement local. Elles bénéficient également de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) qui est contribution volontaire des sociétés minières au développement local à travers la réalisation d'actions à caractère socio économique.

Toutefois, ces collectivités font face à plusieurs conséquences liées à l'exploitation minière; il s'agit notamment de la dégradation de l'environnement, de l'emploi des jeunes, de la déscolarisation des enfants, des problèmes de santé et de sécurité, etc.

❖ Les Communautés locales

Les communautés locales sont des parties prenantes incontournables dans les projets miniers du fait qu'elles en sont les impactées mais également pourvoyeuses de main d'œuvre locale.

Même si ces populations bénéficient directement des effets issus de la réalisation de ces projets miniers, il n'en demeure pas moins que des efforts supplémentaires devraient être faits pour assurer une meilleure implication de ces communautés dans les prises de décision.

Ainsi, des actions plus ciblées pourraient être initiées dans le cadre de la RSE, du renforcement des emplois locaux, de la formation aux métiers des mines, de l'accès aux services sociaux de base (santé, eau, éducation), du relèvement du niveau de scolarisation et d'alphabétisation des populations tout en prenant en compte la dimension Genre.

❖ Les Partenaires techniques et financiers

Le MMG bénéficie depuis 2019 de l'appui de la coopération canadienne à travers le Projet d'Assistance Technique à la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (AT-PSE) pour une durée de cinq (05) ans.

Pour renforcer cette dynamique, le département est dans les dispositions de rechercher d'autres partenaires au développement dans le cadre de la mise en œuvre de ses projets et programmes.

❖ **Les Universités et Instituts de formation**

Ils assurent la formation des cadres, des techniciens et des personnels d'appui du secteur des Mines et de la Géologie et accompagnent les acteurs dans la recherche scientifique et dans l'innovation technologique.

Les institutions dédiées à l'éducation et à la formation sont généralement confrontées au chômage des diplômés qui y sortent et à l'inadéquation de leurs formations aux besoins du marché de l'emploi.

Les principaux enjeux du secteur minier pour ces institutions, sont l'insertion des diplômés, l'adéquation « formation-emploi » et le financement de la Recherche-Développement (R&D).

❖ **Les Organisations de la Société Civile (OSC)**

Elles jouent un rôle de veille et d'alerte dans le secteur minier pour s'assurer que les activités minières se déroulent dans la plus grande transparence, le respect des droits de l'homme et que les richesses soient partagées de manière équitable entre l'Etat, les sociétés minières et les populations.

2.3- Bilan des politiques passées et récentes

Jusqu'en 2008, la production minière portait essentiellement sur le phosphate transformé sur place en acide phosphorique et produits dérivés, les ciments produits à partir de calcaire et d'argile, l'attapulгите (argiles absorbantes) et le sel.

Aussi, des efforts soutenus de promotion minière avec notamment l'adoption d'un cadre réglementaire incitatif ont-ils permis d'attirer un important flux d'investissements à la fois dans l'exploration et dans l'exploitation de l'or, du phosphate, du fer, du zircon, du titane et dans la cimenterie.

Le bilan présenté ci-dessous, fait état de la description à la fois de la situation des bénéficiaires et celle de l'offre dans les domaines couverts par le secteur.

❖ **De la promotion minière et du développement des géo-parcs**

Dans le cadre de la promotion minière et du développement des géo-parcs, des efforts importants ont été consentis aux fins d'améliorer la visibilité du secteur des Mines et de la Géologie et d'exposer ses avantages concurrentiels.

En effet, le MMG organise tous les deux ans, le Salon International des Mines du Sénégal (SIM) et participe activement, aux grandes rencontres du secteur minier à l'échelle internationale, continentale et sous régionale (salons, journées de promotion, foras, conférence, etc.).

A ces occasions, plusieurs supports de promotion sont utilisés pour présenter le secteur minier du Sénégal (stands d'exposition, exemplaires du Code minier en français et anglais, plaquettes de promotion, clés USB, etc.).

Au niveau national, le Ministère s'est doté d'outils nouveaux tels que des mallettes pédagogiques, une trousse d'informations en format livre qui est conçue de concert avec toutes les parties-prenantes, des cartes de situation des titres miniers sur bâches et des Roll-Up pour les Services régionaux des Mines et de la Géologie (SRMG).

Le département a également démarré la mise en œuvre du projet d'identification et de cartographie des géo-sites avec l'objectif de les valoriser sous forme de géo-parcs.

❖ **De la recherche géologique et minière et du système d'information**

L'exploration de l'**or** a abouti, à ce jour, à la mise en évidence des ressources indiquées évaluées à 152,9 millions de tonnes.

Les ressources mesurées sont à 26 millions de tonnes, les réserves probables sont évaluées à 98,94 millions de tonnes et les réserves prouvées à 25,5 millions de tonnes. Ces découvertes réalisées par Sabodala, Pétowal Mining Company, Makabingui et de Iamgold, se situent dans la région de Kédougou.

En ce qui concerne les **phosphates**, les ressources sont évaluées à plus de 316,6 millions de tonnes. Cependant, les réserves prouvées sont évaluées à 232 millions de tonnes. Ces phosphates sont répartis essentiellement dans les régions de Thiès, de Matam, de Diourbel et de Louga et sont réalisées par SEPHOS, G-PHOS, BMCC, AFRIG, Amafrique et Kanel Ressources.

Les **minéraux lourds** (zircon, ilménite, leucoxène...) sont principalement présents au niveau de la grande côte, entre les régions de Thiès et de Saint-Louis. Les ressources mesurées de minéraux lourds sont estimées à 1 441,45 millions de tonnes, les réserves probables à 430 millions de tonnes et les réserves prouvées à 1 331 millions de tonnes.

Les réserves actuelles découvertes d'**attapulgites** se situent dans la région de Thiès. Les réserves prouvées d'attapulgites sont estimées à plus 87,810 millions de tonnes.

❖ De la production industrielle

01	<u>OR</u>	02	<u>PHOSPHATES</u>
Production industrielle		Production industrielle	
Elle a atteint 12,4 t en 2020 contre 6,83 t en 2014 (année de lancement du PSE).		A ce jour, la situation se présente comme suit : 1 346 547 t en 2014 contre 2 770 207 tonnes en 2016. En 2017, cette production est passée de 2 667 509 t à 2 138 435 t en 2020. Cette baisse s'explique par l'épuisement des réserves de la petite mine de Lam-Lam (Sephos), la baisse de la production des ICS et l'engorgement du port autonome de Dakar.	
Cette performance est liée à l'augmentation de la production aurifère du complexe minier de Sabodala mais également l'entrée en production en mars 2018 de la mine de Mako détenue par Petowal Mining Company (PMC).			
Perspectives		Perspectives	
Augmentation de la production d'or avec l'entrée en production de la mine de Boto qui devrait produire 130 000 onces d'or annuellement pendant 11 années, Makabingui Gold Project qui doit produire 50 000 onces par année durant la première phase qui durera environ 3 à 5 ans, Sored Mines qui est en phase de tests industriels.		Etudes de faisabilité pour l'exploitation des nouvelles découvertes importantes de phosphates dans les régions de Thiès, de Louga, de Diourbel et de Matam (cf. paragraphe développé plus haut sur les découvertes de phosphates).	
03	<u>ZIRCON</u>	04	<u>AUTRES</u>
Production industrielle			
L'objectif du PSE d'une production de 90 000 tonnes par an représentant 25% de la consommation européenne et les 8% du marché mondial, a été dépassée en 2018 où elle s'était établie à 93 569 tonnes. Cette production a connu une baisse en 2019 pour s'établir à 80 747 tonnes et une légère hausse en 2020 (83 257 tonnes).		Outre ces principaux produits miniers, les productions de granulats (calcaire, basalte, sable) ont également augmenté ces dernières années et le pays a connu le développement sur le marché de nouveaux matériaux comme le silex (granulat) et les minéraux industriels comme les différentes variétés d'argiles utilisées par l'usine de céramique de la société Twyford installée à Sindia.	
Perspectives			
Augmentation de la production avec la réalisation du programme d'expansion de GCO, la mise en exploitation du gisement de Niafourang en Casamance qui produira 54 000 tonnes de minéraux lourds annuellement et l'entrée en production de la petite mine de African Investment Group dans la région de Saint-Louis (90 000 tonnes de réserves)		Il existe aussi d'autres produits de minéraux lourds comme l'Ilménite, la Rutile et le Leucoxène	

Par ailleurs, il est important de souligner que la production industrielle et les efforts de contrôle et de suivi des opérations minières ont permis de collecter en 2020 plus de **24 516 586 942 FCFA** de redevance minière (RAC 2021).

❖ De la production artisanale et semi-mécanisée

L'exploitation minière artisanale a beaucoup évolué au Sénégal lors des dix (10) dernières années. L'autorisation d'exploitation artisanale, au sens du Code minier de 2003, portait sur un périmètre de 50 hectares avec une profondeur d'exploitation limitée à 15 m.

Avec la réforme de 2016, l'autorisation d'exploitation artisanale prend la même signification que la carte individuelle d'orpailleur. Un nouveau type de titre minier appelé autorisation d'exploitation minière semi-mécanisée a également vu le jour.

Au plan des effectifs engagés dans l'activité, ils sont passés de moins de 10 000 personnes en 2009 (cf. rapport PASMI, 2009) à plus de 32 000 en 2017 (cf. rapport ANSD, 2017) dont plus de 2500 femmes et une forte présence d'étrangers (plus de 55%). Sur les 32 000 acteurs, seuls 1216 pratiquaient l'orpaillage alluvionnaire (traditionnel), le reste utilisant des moyens plus modernes et semi-mécanisés.

La production minière artisanale de l'or a été évaluée en 2017 à 4,3 tonnes équivalent à 86,6 milliards FCFA (cf. rapport ANSD, 2017).

Dès lors, l'orpaillage constitue une activité socio-économique importante et un moyen de création d'emploi et de richesse.

Toutefois, l'activité reste encore quasi-informelle malgré des efforts consentis dans le cadre du PASMI pour organiser les acteurs (hommes et femmes) en Groupements d'Intérêt économique (GIE) notamment.

L'exploitation semi-mécanisée qui pouvait constituer une alternative à l'orpaillage, tarde à prendre son envol à cause de différents facteurs dont le manque de capacités financière et technique des acteurs et la spéculation sur les titres.

En outre, l'introduction de la taxe superficielle ne milite pas en faveur d'une dynamique d'incitation des acteurs à s'organiser autour de cette activité.

❖ **De la situation des titres miniers**

Les titres miniers comprennent les permis de recherche, les autorisations d'exploitation artisanale, les autorisations d'exploitation semi-mécanisée, les autorisations d'exploitation de petite mine, les permis d'exploitation minière, les concessions minières et les autorisations d'exploitation de carrières privées.

De 2014 à 2019¹, le nombre de titres miniers octroyés a connu une forte augmentation passant de 198 titres en 2014 à 379 en 2019 soit une augmentation de 95%. Cette augmentation est globalement imputable à la forte demande d'autorisation d'exploitation des carrières privées.

Les données collectées de ces carrières privées autorisées ont indiqué que le nombre est passé de 188 en 2017, à 238 en 2018 puis à 221 en 2019.

Toutefois, le nombre de titres miniers actifs en 2019 est de 379 contre 429 titres en 2018 ; soit une baisse de 11,6% liée à la diminution du nombre de carrières privées (17 carrières de

¹ Sources (MMG, Rapport annuel conjoint 2019)

moins en 2019) et des permis de recherche (25 de moins en 2019) et à l'expiration sans renouvellement d'une grande partie des autorisations d'exploitation artisanale.

❖ **De la contribution du secteur minier à l'économie**

Le rapport de conciliation ITIE 2019 renseigne que le secteur extractif a généré 154,75 milliards FCFA. Les revenus provenant du secteur minier s'élèvent à 134,49 milliards FCFA soit 87 % des revenus du secteur extractif.

Les revenus du secteur minier sont en hausse de 22,59 milliards FCFA, passant de 111,90 milliards FCFA en 2018 à 134,49 milliards FCFA en 2019.

Au plan de la contribution à l'économie, le secteur extractif a contribué à hauteur de 147,58 milliards FCFA au budget de l'Etat. La part du secteur minier dans cette contribution est de 86,17% ; ce qui démontre que le secteur minier reste encore le premier contributeur au budget de l'Etat.

Il a également contribué significativement aux exportations à hauteur de 39,8% en 2019 mais sa contribution à l'emploi est encore faible et s'élève en moyenne à 0,2% de la population active du Sénégal.

La contribution au PIB du secteur extractif (minier, pétrolier et gazier) est passée de 2% en 2014 (rapport ITIE, 2014) à 3,5 % en 2019 (cf. Bulletin des statistiques minières 2018-2019).

❖ **De la transparence du secteur**

Depuis son adhésion à l'ITIE en octobre 2013, le Sénégal a entrepris la mise en œuvre de la Norme à travers des activités visant à renforcer la transparence dans la publication des revenus du secteur extractif. Aussi, le pays a déjà publié jusqu'en 2019 sept (07) rapports annuels.

A l'issue de sa première validation qui a démarré en juillet 2017, le Sénégal a été reconnu comme pays ayant accompli des « progrès satisfaisants » dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2016. Il devient ainsi le premier en Afrique à avoir atteint ce résultat et le quatrième au monde.

En 2021, le Sénégal a obtenu un score global de 93/100 dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2019. Il s'est encore illustré comme un modèle de gouvernance en matière de gestion des ressources naturelles.

❖ **Du développement territorial**

A l'occasion de la dernière réforme du cadre légal et réglementaire, le Sénégal a pris des mesures fortes pour soutenir le développement territorial. En effet, en plus de la reconduction du Fonds d'Appui et de Péréquation destiné aux Collectivités territoriales, le Code minier de 2016 a institué, à travers son article 115, un Fonds d'Appui au Développement Local.

Ce Fonds est alimenté à hauteur de 0,5% du chiffre d'affaires hors taxes des entreprises minières en exploitation, sur la base d'engagements financiers annuels, par les titulaires de titres miniers, de contrats de partage de production et de contrats de service.

Pour les titulaires de titres miniers, de contrats de partage de production et de contrats de service, en phase de recherche et en phase de développement, le montant de leur contribution annuelle à ce fonds est de cinquante mille (50 000) dollars.

Ces engagements doivent être inscrits dans les conventions et protocoles signés avec l'État du Sénégal.

❖ **Du contenu local**

Le Code minier de 2016, en son article 85, garantit aux titulaires de titres miniers la liberté de choisir leurs fournisseurs de biens et services. Toutefois, il invite les sociétés minières à utiliser autant que possible les biens et services d'origine sénégalaise.

Ces efforts dans la promotion du contenu local, combinés à la bonne volonté des entreprises minières permettront de réaliser de meilleurs résultats. Selon l'ITIE, en 2019 les entreprises minières ont payé 209 502 188 930 FCFA aux fournisseurs locaux.

Le Gouvernement du Sénégal, à travers le MMG, continue de déployer des efforts soutenus pour accroître les opportunités offertes au secteur privé national, d'où l'élaboration d'une Stratégie nationale de Développement du Contenu local dans le secteur minier.

Egalement, un projet de loi relatif au Contenu local dans les secteurs pétrolier, gazier et minier est en cours d'adoption.

❖ **Autres réalisations**

Le département a enregistré d'autres réalisations. Il s'agit notamment de :

- la réhabilitation du Groupe des Laboratoires d'Analyses (GLA) dont la mise aux normes et standards est en cours avec une dotation en matériels de dernière génération ;
- le renforcement du système d'information minier pour une gestion plus efficace des données géologiques et minières, avec notamment la mise à jour du système de cadastre minier dénommé LANDFOLIO, la mise en place d'une plateforme d'informations et d'un portail pour les titres miniers ;
- la réhabilitation des locaux du SRMG de Thiès aux fins d'améliorer le cadre de travail.

A côté de ces éléments, l'organisation du Forum sur le bilan d'étape du Code minier de 2016, après quatre (04) années d'application, a permis d'identifier des goulots d'étranglement et de dégager, en conséquence, des pistes d'amélioration pour une optimisation des retombées socio-économiques.

2.4- Diagnostic organisationnel et institutionnel

Il permet d'analyser l'organisation institutionnelle mise en place aux fins d'apprécier les capacités du département à porter efficacement les objectifs visés pour le développement du secteur.

Cette partie fait état du cadre légal et réglementaire du département avant d'aborder la problématique des ressources humaines et matérielles.

❖ Cadre législatif et réglementaire

Le Sénégal s'est doté d'une législation moderne, conforme aux orientations générales du droit minier international et communautaire avec l'adoption de la loi n°2016-32 du 8 novembre 2016 portant Code minier et du décret n°2017-459 du 20 mars 2017 fixant les modalités d'application dudit Code.

Plus récemment, d'autres textes complémentaires d'application de la loi minière ont été pris. Il s'agit :

- du décret n°2020-1938 du 14 octobre 2020 fixant les modalités de répartition du Fonds d'Appui et de Péréquation destiné aux Collectivités territoriales ;
- et du décret n°2020-1711 du 10 septembre 2020 fixant les modalités d'alimentation et de fonctionnement du Fonds d'Appui au secteur minier.

Dans le domaine de la réglementation de l'exploitation artisanale, différentes mesures ont été mises en œuvre au cours de la période 2013-2014, notamment : (i) l'organisation de l'orpaillage ; (ii) la définition et la délimitation des couloirs d'orpaillage ; (iii) la définition des conditions d'ouverture et d'exploitation de comptoirs de commercialisation de métaux précieux et de pierres précieuses.

Aussi, à la faveur de la Loi n°2020-31 du 6 novembre 2020, le dispositif institutionnel du MMG a été renforcé avec la création d'une société nationale dénommée « Société des Mines du Sénégal (SOMISEN SA) », chargée de veiller aux parts de production de l'Etat dans les sociétés minières.

Toutefois, des perspectives de mise à jour du Code minier de 2016 sont déjà envisagées par le département. En outre, des procédures sont en cours pour l'adoption de nouveaux dispositifs législatifs, notamment :

- un projet de loi relatif au contenu local dans le secteur extractif ;
- un projet de loi portant création du Service géologique national.

❖ Problématique des ressources humaines

La situation des ressources humaines du MMG est consignée dans le tableau ci-après :

Tableau n°1 : Situation des effectifs du MMG

Effectifs du personnel par catégorie hiérarchique et par statut en 2020									
Structures du MMG	Cabinet	SG	DAGE	DGM	DGéol	DCSOM	SRMG	Total	%
Hiérarchie									
Cadres supérieurs	4	11	2	11	7	7	13	55	24,9%
Cadres intermédiaires	1	4	7	1	6	1	0	20	9,0%
Personnel d'appui	8	5	19	7	10	4	93	146	66,1%
Total	13	20	28	19	23	12	106	221	100,0%
Statut									
Fonctionnaires	2	2	5	0	1	0	3	13	5,9%
Non fonctionnaires	1	9	7	11	8	8	16	60	27,1%
Agents du Fonds minier	8	9	15	8	14	4	87	145	65,6%
Personnel sous contrat spécial	2	0	0	0	0	0	0	2	0,9%
Agents mis à disposition	0	0	1	0	0	0	0	1	0,5%
Total	13	20	28	19	23	12	106	221	100,0%
Répartition par sexe									0,0%
Hommes	8	11	21	9	12	7	92	160	72,4%
Femmes	5	9	7	10	11	5	14	61	27,6%
Total	13	20	28	19	23	12	106	221	200,5%

Source : DAGE MMG

En 2020, le MMG compte deux cent vingt-et-un (221) employés dont 25% sont des cadres supérieurs, 65,6% des agents du fonds minier et 27,6% des femmes. Près de la moitié de l'effectif total (48%) se trouve au niveau des services régionaux. Les régions de Dakar et de Thiès regroupent 41,5% du personnel des SRMG.

Les cadres supérieurs sont constitués principalement d'ingénieurs (21 géologues, 4 informaticiens, 1 biologiste, 1 pétrochimiste, 1 environnementaliste). Cependant, se référant aux missions assignées au ministère, l'effectif des géologues est insuffisant. Il est aussi à noter que certains profils ne figurent pas dans la cartographie du personnel, notamment les prospecteurs et les techniciens géologues utiles dans les missions de recherche minière, de cartographie géologique ou d'inventaire.

Cette situation entraîne des difficultés dans la bonne mise en œuvre de la politique sectorielle.

L'essentiel de l'effectif des Services régionaux est constitué de personnel d'appui, majoritairement d'agents administratifs et de contrôleurs de carrières communément appelés « pointeurs ». Seuls huit (08) services régionaux compte un cadre dans leur effectif

Malgré l'importance des activités minières dans les régions de Kédougou et de Tambacounda, leurs Services régionaux ne comptent respectivement que huit (08) et quatre (04) agents.

Cette situation semble irréaliste par rapport à l'ampleur du travail de suivi et de contrôle des opérations minières, notamment dans les exploitations minières artisanales et semi-mécanisées qui sont nombreuses et dispersées.

Les besoins en ressources humaines sont ressentis tant au niveau des structures support (Cellules), des Services régionaux que des Directions centrales.

Par ailleurs, le MMG s'est distingué dans la promotion de la femme à différents niveaux de responsabilité :

- parmi les huit (08) directions nationales que comprend le département, trois (03) d'entre elles sont dirigées par des femmes, soit 37,5% ;
- le leadership au niveau des cellules internes du ministère est en faveur des femmes. En effet, sur les huit (08) cellules existantes, six (06) sont dirigées par des femmes, soit 75% ;

En outre, la dimension genre est bien prise en compte dans la chaîne Planification-Programmation-Budgétisation-Suivi-Evaluation (PPBSE).

❖ **Problématique des ressources matérielles**

En 2020, le parc du matériel roulant du MMG est composé de véhicules automobiles et de motocycles.

Toutefois, il est noté une insuffisance de ce matériel roulant au niveau central comme au niveau des services régionaux. Cette situation ne permet pas de réaliser l'ensemble des missions de terrain nécessaires pour le contrôle et la surveillance des opérations minières.

Au-delà de l'insuffisance en matériel roulant, se pose un problème de mal répartition et d'inadéquation des véhicules pour assurer, entre autres missions, la surveillance et le contrôle des opérations minières.

Par ailleurs, le MMG dispose d'une logistique en matériel informatique (ordinateurs, imprimantes, switch, etc.), et en équipements de contrôle et de surveillance (drones, GPS de terrain GPS-map, masses pour contrôle de la production d'or, équipements de protection individuelle, etc.).

2.5- Evaluation des financements récents mobilisés

Les ressources financières du MMG proviennent principalement des dotations budgétaires de l'État du Sénégal. Le tableau qui suit retrace la situation de l'exécution budgétaire du département sur les trois (03) dernières années. Il est assorti d'une courbe évolutive du budget sur la même période.

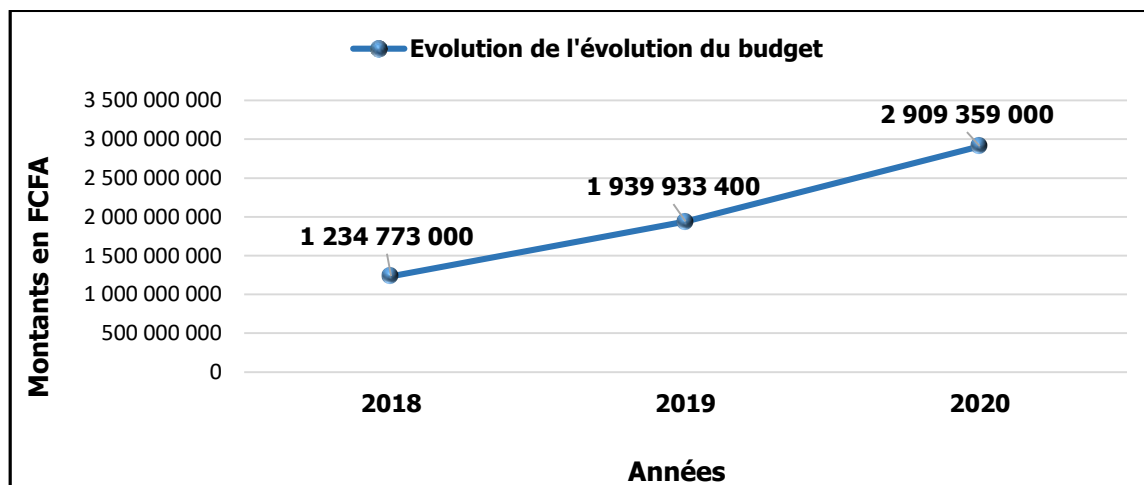
Tableau n°2 : Exécution du Budget 2018- 2020

Exécution du Budget : 2018- 2020 (FCFA)				
ANNEES	2018	2019	2020	Moyenne annuelle
TITRE DES DÉPENSES				
Biens et services	182 138 973	190 838 562	211 077 992	194 685 176
Transfert courant	326 630 000	286 630 000	1 224 630 000	612 630 000
Investissements exécutés par l'État	112 405 330	297 793 940	153 743 134	187 980 801
Transfert en capital	157 000 000	313 500 000	1 247 000 000	572 500 000
Total budget exécuté	778 174 303	1 088 762 502	2 836 451 126	1 567 795 977

Total budget alloué	1 234 773 000	1 939 933 400	2 909 359 000	2 028 021 800
Taux d'exécution du budget	63,0%	56,1%	97,5%	72,2%

Source : DAGE MMG

Figure n°2 : Evolution du Budget 2018-2020



Source : DAGE MMG

Le budget alloué au MMG a régulièrement augmenté depuis la création du département passant de 1 234 773 000 FCFA au titre des montants engagés en 2018 à 2 856 265 010 FCFA en 2020 soit une hausse de plus de 50%. Le taux d'exécution du budget a également augmenté de manière soutenue passant de 63% en 2018 à 97,5% en 2020.

Sur la base de l'évolution de la dotation budgétaire des trois (03) dernières années et au regard des ambitions de contribution à la croissance et à la création d'emplois et de richesses, le département aurait besoin de plus de ressources financières pour atteindre ses objectifs.

En conséquence, il faudrait d'abord augmenter le niveau des allocations budgétaires et ensuite s'ouvrir davantage à la coopération aux plans bilatéral et multilatéral à travers l'intégration du ministère dans le portefeuille des partenaires au développement.

2.6- Synthèse du diagnostic sectoriel

La synthèse du diagnostic sectoriel est bâtie sur l'analyse FFOM qui permet d'identifier les **forces** et les **faiblesses** relatives à l'environnement interne puis, les **opportunités** et les **menaces** liées à l'environnement externe.

A cet effet, la matrice ci-après résume l'analyse situationnelle du secteur des Mines et de la Géologie.

Tableau n°3: Matrice FFOM

Forces	Faiblesses
▪ Existence d'un nouveau décret portant organisation du Ministère (cf. décret n°2021-623 du 17 mai 2021) ▪ Mise en ligne du cadastre minier et mise à jour du site web du MMG ▪ Existence d'un bulletin des statistiques minières ▪ Création d'une société nationale dénommée SOMISEN pour la gestion et le développement du patrimoine minier ▪ Existence d'une loi n°2016-32 du 8 novembre 2016 portant Code minier ▪ Institution d'un Fonds d'Appui au développement local ▪ Institution d'un Fonds d'appui au secteur minier ▪ Existence d'infrastructures géologiques à différentes échelles ▪ Existence d'indices de minéraux stratégiques et de minéraux de développement ▪ Institution d'un Fonds de réhabilitation des sites miniers ▪ Extension de l'obligation de réhabilitation à la phase « Recherche » et aux exploitations de carrières privées permanentes ▪ Disponibilité d'une trousse d'informations pour un secteur minier responsable ▪ Longue tradition dans l'exploitation, la valorisation des substances minérales ▪ Existence d'un personnel qualifié et engagé ▪ Existence de mécanismes de motivation du personnel ▪ Existence d'un potentiel de géo-sites ▪ Grande diversité des ressources minérales ▪ Existence d'une Stratégie nationale de Développement du Contenu local	▪ Insuffisance des ressources (humaines, matérielles et financières) ▪ Non disponibilité, à temps réel, des données minières ▪ Absence d'un système de Gestion prévisionnelle des Emplois et des Carrières (GPEC) ▪ Absence d'un plan de formation pour le personnel du MMG ▪ Absence d'un cadre de concertation pour la délivrance des permis, autorisations ainsi que la négociation des contrats miniers ▪ Maîtrise insuffisante de la chaîne de valeurs des EMAPE ▪ Insuffisance dans le suivi des impacts environnementaux et socio-économiques de l'exploitation minière ▪ Non finalisation de certains textes complémentaires du Code minier de 2016 ▪ Non certification du Groupe des Laboratoires d'Analyses (GLA) aux Normes ISO ▪ Insuffisance dans la diversification des produits miniers transformés au niveau local ▪ Manquements dans la réglementation en matière de valorisation des haldes et terrils ▪ Absence de normes et de procédures relatives à la fermeture et à la réhabilitation des carrières publiques et des couloirs d'orpaillage ▪ Insuffisance de la prise en compte de la dimension genre dans le secteur des mines et de la géologie.

▪ Effectivité de la mise en œuvre du projet de cartographie au détail à l'échelle 1/50 000 ▪ Mise en œuvre imminente du projet de valorisation du patrimoine géologique et du projet d'encadrement et de promotion des mines artisanales	
Opportunités	Menaces
▪ Stabilité politique et sociale du pays ▪ Position géographique favorable du pays ▪ Volonté forte du Gouvernement de faire du secteur minier un pilier de l'émergence du pays (PSE) ▪ Découverte de gaz naturel et de pétrole offrant, entre autres, des perspectives pour la transformation locale des produits miniers ▪ Existence de nouvelles technologies de prospection et de recherche géologique et minière ▪ Existence de structures de formation et de recherche dans le domaine des Mines et de la Géologie (universités, instituts, lycées techniques...) ▪ Adhésion du Sénégal à la norme ITIE ▪ Existence d'un marché local pour les minéraux de développement ▪ Existence d'une société civile active	▪ Manque de synergie entre les différents départements ministériels ▪ Absence de cadre d'échange entre les fournisseurs et les compagnies minières ▪ Offre d'énergie encore insuffisante ▪ Développement insuffisant des infrastructures ferroviaire et fluvial pour le transport des produits miniers ▪ Dégradation de l'environnement ▪ Instabilité des cours mondiaux des matières premières ▪ Instabilité et insécurité dans la sous-région ▪ Flux migratoires importants vers les sites d'orpaillage ▪ Utilisation clandestine d'explosifs et de produits chimiques (mercure et cyanure) dans les EMAPE ▪ Pandémie de la Covid-19.

2.7- Défis, enjeux et priorités du secteur

Sur la base de l'analyse de la matrice FFOM, les défis majeurs et priorités du secteur sont dressés ainsi qu'il suit :

❖ Défis majeurs et enjeux pour le secteur

▪ ***Disponibilité suffisante de ressources humaines (RH) de qualité***

Cet impératif de renforcement des RH permettra au département d'atteindre les résultats attendus du secteur.

▪ ***Mise à jour du Code minier de 2016 ainsi que l'adoption et l'application de ses différents textes***

Certains articles du Code minier de 2016 sont en déphasage soit avec la réalité du secteur, soit avec les textes communautaires. Il s'avère donc important d'évaluer et de mettre à jour le Code minier afin de mieux réglementer le secteur.

- ***Modernisation des techniques de contrôle et de surveillance des opérations minières***

Elle permettra d'optimiser les recettes minières et d'accroître la contribution du secteur à l'économie. Cela entraînerait une hausse du niveau d'allocation des Fonds institués par le Code minier, sauf le Fonds d'Appui au Développement local alimenté par 0,5% du chiffre d'affaire des entreprises minières en phase d'exploitation et le Fonds de réhabilitation alimenté par les contributions des sociétés minières.

- ***Amélioration de l'infrastructure géologique***

Elle permettra la mise à disposition de cartes géologique, géochimique et géotologique pour une meilleure connaissance du potentiel géologique sur l'ensemble du territoire.

- ***Finalisation du projet de plan minéral entamé en 2017***

Ce plan minéral constitue un outil performant de promotion du secteur minier et d'information géo scientifique pour les chercheurs et les potentiels investisseurs. C'est également un outil de planification des projets de recherche sur la base d'indices trouvés sur le territoire national.

- ***Valorisation des géo-ressources***

La valorisation des minéraux de développement devra permettre de satisfaire des besoins domestiques en matériaux, en substitution aux importations (produits céramiques, pierres ornementales etc.).

- ***Développement de l'industrie de transformation locale***

La transformation locale des produits miniers va contribuer à la création d'emplois, de la valeur ajoutée et offrir des opportunités au secteur privé national.

- ***Valorisation du patrimoine géologique***

Il s'agira notamment d'assurer la sauvegarde des géo-sites et leur valorisation en géo-parcs à des fins à la fois scientifique, pédagogique et touristique dans le cadre de partenariats entre le MMG, les Universités, les Collectivités territoriales et le secteur privé national.

- ***Encadrement des mines artisanales et semi-mécanisées***

Il permettra non seulement la maîtrise du sous-secteur de l'orpaillage mais aussi sa transformation en opportunités de développement socio-économique.

- ***Disponibilité de statistiques minières sexospécifiques***

Elle permettra d'évaluer le niveau d'implication des femmes dans l'activité minière et favorisera la prise de décisions sensibles au genre.

- ***Participation du secteur privé national***

La participation du secteur privé national devra, principalement, favoriser son implication dans le développement du secteur minier.

- ***Formalisation du cadre de concertation multisectoriel pour la protection de l'environnement***

Cette formalisation devra permettre une synergie d'actions autour de la réhabilitation des sites miniers et de la préservation de la biodiversité.

❖ **Priorités du secteur**

Au terme de l'analyse sectorielle et à la lumière des éléments contextuels ci-dessus, cinq (05) priorités se dégagent pour le développement optimal du secteur :

- ✚ Amélioration de la Gouvernance et développement des compétences avec la prise en compte de la dimension genre ;
- ✚ Transformation des Exploitations Minières Artisanales et à Petite Échelle (EMAPE) en opportunités de développement économique et social ;
- ✚ Amélioration de l'infrastructure géologique et valorisation du patrimoine géologique ;
- ✚ Renforcement de la contribution du secteur minier à l'économie nationale ;
- ✚ Développement du contenu local et gestion durable et responsable de l'environnement.

III. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR

La définition de la stratégie de développement du secteur propose des solutions précises aux problèmes majeurs décelés au cours du diagnostic. Ainsi, la stratégie de développement du secteur minier est définie sur la base des éléments suivants :

- vision, valeurs et principes ;
- orientations stratégiques ;
- définition des objectifs ;
- programmes d'actions.

3.1- Vision, valeurs et principes

❖ **La vision** qui sous-tend la mise en œuvre de la présente Lettre de Politique de Développement du secteur minier se décline comme suit :

« Un secteur des mines et de la géologie structuré, compétitif et résilient, apportant une pleine contribution au développement inclusif et durable du pays à l'horizon 2025 ».

Cette vision est alignée à la Vision Minière Africaine qui prône « Une diversification et une exploitation équitable et optimale des ressources minérales en vue d'une large croissance durable et d'un développement socioéconomique ».

❖ **Les valeurs** sur lesquelles, la gouvernance du secteur des Mines et de la Géologie au Sénégal est fondée, sont :

- **Solidarité** : privilégier la relation sociale en étant dévoué aux personnes en situation difficile et en promouvant le « vivre ensemble » afin de faire participer à la vie de la cité tous les acteurs du secteur minier ;
- **Équité** : mettre en valeur des ressources minérales au profit de tous dans un partage juste, équitable et raisonnable de la richesse ;

- **Intégrité** : se conduire d'une manière juste et honnête dans l'exercice de ses fonctions, en évitant de se mettre dans une situation où l'on se rendrait redevable à quiconque pourrait exercer indûment une influence.

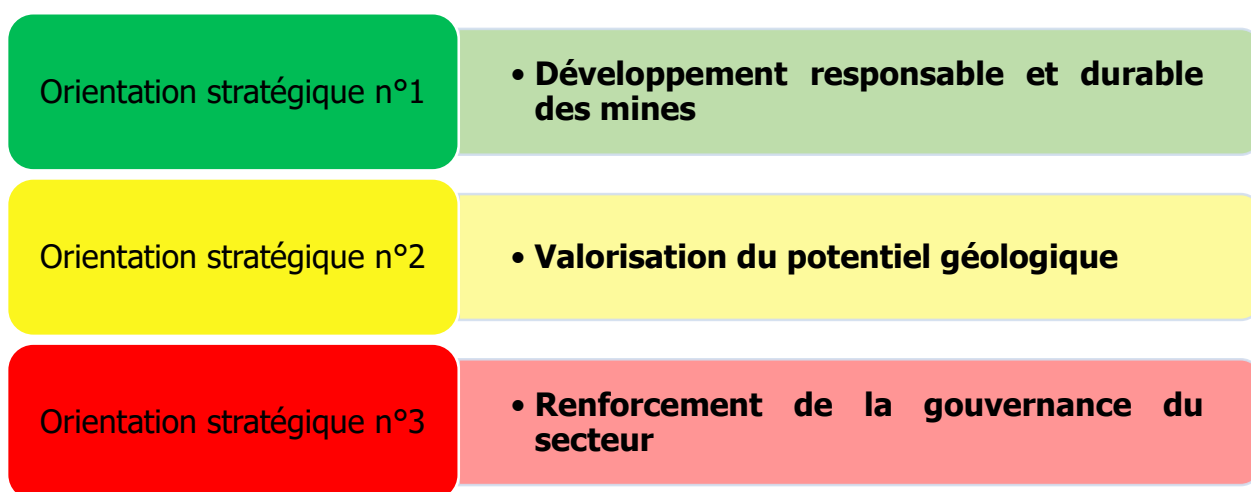
❖ **Les principes directeurs** de la mise en œuvre de la LPSD sont déclinés comme suit :

- **Transparence** : promouvoir une gestion qui s'appuie sur une information de qualité accessible au grand public de manière à favoriser une collaboration pleine et entière entre toutes les parties prenantes ;
- **approche inclusive** : mettre à contribution toutes les parties prenantes du secteur, tant les gouvernements, les entreprises, la société civile et la population à travers notamment des mécanismes pérennes de dialogue et de concertation ;
- **prise en compte des intérêts des populations locales** : les populations directement affectées par l'exploitation minière seront considérées comme partenaires clés. Elles seront informées et consultées préalablement à toute activité ayant des impacts sur leur cadre de vie et seront partie prenante du processus de gestion de ces impacts.

3.2- Orientations stratégiques

Pour développer le secteur des Mines et de la Géologie avec une prise en compte des priorités identifiées, trois (03) orientations stratégiques ont été déclinées :

Figure n°3 : Schéma des orientations stratégiques



Ces orientations constituent les piliers stratégiques de la politique sectorielle des Mines et de la Géologie. Elles sont en cohérence avec les priorités de l'État, à savoir « ... des actions hardies pour relever durablement le potentiel de croissance, stimuler la créativité et l'initiative privée afin de satisfaire la forte aspiration des populations à un mieux-être ... ».

3.3- Définition des objectifs

🚩 Objectif général

L'objectif général visé est :

« Accroître la mise en valeur du potentiel minéral et géologique du pays, de façon responsable et durable au bénéfice de tous ».

Objectifs spécifiques et programmes d'actions

Sur la base des trois (03) orientations stratégiques du secteur, les objectifs spécifiques ci-après, assortis de programmes d'actions, vont concourir à l'atteinte de l'objectif général de la politique sectorielle de développement des Mines et de la Géologie :

Objectif spécifique 1 : Développer les Mines de façon responsable et durable

Cet objectif sera atteint à travers les actions du **Programme 1 « Mines »**.

L'opérationnalisation du programme budgétaire « **Mines** » permettra une amélioration du cadre légal et réglementaire, une meilleure valorisation du potentiel minéral, un renforcement du système d'information minier et une modernisation des techniques de contrôle et de suivi des opérations minières avec la prise en compte de la dimension genre.

- Action 1.1 : Renforcement du système d'information et de gestion minier

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa Politique sectorielle de Développement, le renforcement du système d'information minier est capital dans la mesure où il permet d'avoir des informations fiables sur le secteur et de mieux connaître le potentiel minier de notre pays. Cette action va nécessiter la réalisation des activités de mise à jour du cadastre minier et de renforcement du système statistique du secteur pour avoir des données fiables et désagrégées.

- Action 1.2 : Valorisation du potentiel minéral

Elle passera par le développement des substances de mines et de carrières à forte valeur ajoutée, l'accroissement et la diversification de la production minière industrielle, la promotion de l'attractivité des investisseurs en positionnant le Sénégal comme « hub minier régional » ainsi que l'encadrement et la promotion des mines artisanales.

- Action 1.3 : Modernisation du contrôle et du suivi des opérations minières

La mise en œuvre de cette action permettra de renforcer la fiabilité des données de production en vue d'optimiser les recettes minières provenant de l'exploitation des substances minérales tirées du sous-sol.

- Action 1.4 : Développement du contenu local dans le secteur minier

Le développement du contenu local dans le secteur minier va permettre de capter plus de retombées économiques, de favoriser l'émergence d'industries structurées, de développer les capacités techniques, technologiques et financières des entreprises et des travailleurs sénégalais.

Objectif spécifique 2 : Valoriser le potentiel géologique

Cet objectif sera atteint à travers les actions du **Programme 2 « Géologie »**.

L'opérationnalisation du programme budgétaire « **Géologie** » répondra aux nombreux enjeux et défis liés à l'amélioration de l'infrastructure géologique à travers les cartographies géologique, structurale, géochimique et des levées géophysiques aéroportées ainsi que la valorisation et la promotion du patrimoine géologique.

- Action 2.1 : Amélioration de la connaissance du potentiel géologique

Cette action est devenue cruciale pour le Sénégal dont l'ambition est de mieux maîtriser ses ressources, voire ses réserves afin de tirer un plus grand profit de leur exploitation soit par des conventions minières mieux négociées ou par des contrats de partage de production.

- **Action 2.2 : Valorisation des géo-sites**

Les géosites sont des espaces où on peut observer des éléments et des phénomènes géologiques intéressants pour la compréhension de la géologie. Leur valorisation consistera à la création de géo parcs dédiés à l'éducation, au tourisme et à la promotion du patrimoine géologique et géomorphologique.

Objectif spécifique 3 : Renforcer la gouvernance du secteur

Cet objectif sera atteint à travers les actions du **Programme 3 « Pilotage, gestion et coordination administrative »**.

L'opérationnalisation de ce programme vise à améliorer la gouvernance du secteur à travers le renforcement des fonctions support ou de soutien. Il met l'accent notamment sur les actions visant à renforcer la coordination et le leadership pour une gestion efficace et efficiente des ressources (humaines, financières et matérielles).

- **Action 3.1 : Pilotage sectoriel**

La mise en œuvre de cette action permettra l'amélioration de l'efficacité dans l'utilisation des ressources (humaines, financières, matérielles), le développement des compétences et le renforcement des capacités des agents et des acteurs, la conduite des études (audit genre, audit du système d'information et de gestion, mise en place de la chaîne PPBSE, etc.), la systématisation des missions de contrôle et le développement d'une communication interne et externe.

- **Action 3.2 : Gestion et coordination administrative**

Cette action va permettre le renforcement de la synergie dans les interventions, le renforcement du dispositif de planification, de programmation, de budgétisation et de suivi-évaluation des projets-programmes et politiques sectoriels, la mise à jour des documents de la chaîne PPBSE (DPPD, PAP, PTA, RAP, RAC, etc.), le renforcement du système de gestion administrative et financière et la mise en place d'un dispositif de contrôle interne.

IV. CADRES DE PILOTAGE ET DE SUIVI-EVALUATION

Pour une exécution satisfaisante de la politique sectorielle, la définition des cadres de pilotage et de suivi-évaluation constitue une exigence de bonne gouvernance.

Cette partie est structurée autour des deux (02) points ci-après :

- Cadre de pilotage ;
- Cadre de suivi-évaluation.

4.1- Cadre de pilotage

La fonction essentielle de ce cadre est d'accompagner la mise en œuvre de la politique sectorielle. En effet, le DPPD, conformément à l'esprit des réformes communautaires, constitue le nouvel instrument d'opérationnalisation de la LPSP, à travers un Plan d'actions sur l'horizon temporel défini.

Par conséquent, la supervision et le suivi réguliers des actions sont nécessaires d'où la mise en place de deux (02) Comités dédiés :

- **le Comité de pilotage (CP)** qui sera présidé par le Ministre ou son représentant et regroupera les directeurs nationaux, les chefs de service, le coordonnateur et les responsables de programme ainsi que les représentants des services techniques du MEPC et du MFB.
- **le Comité technique (CT)** qui sera présidé par le Secrétaire général ou son représentant et regroupera les représentants des structures et services rattachés du ministère, en partenariat avec la Direction de la Planification/MEPC, sous la coordination de la CEPSE.

4.2- Cadre de suivi-évaluation

L'objectif est de mettre en lumière les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la LPSD. Les documents de suivi-évaluation sont : la Revue annuelle conjointe (RAC), Le Rapport annuel de performance (RAP) et les Rapports d'évaluation.

Après la phase de la planification, le rôle phare de préparation et de coordination en termes de suivi-évaluation de la mise en œuvre de ladite politique sectorielle est du ressort de la CEPSE qui est la structure dédiée.

Toutefois, la LPSD devra faire l'objet d'une évaluation à mi-parcours de son horizon temporel (2021-2025) et d'une évaluation finale.

Fait à Dakar, le **12 AOUT 2021**



ANNEXE

RESUME DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA LPSD 2021-2025

VISION : « Un secteur des mines et de la géologie structuré, compétitif et résilient, apportant une pleine contribution au développement inclusif et durable du pays à l'horizon 2025 ».

OBJECTIF GENERAL : « accroître la mise en valeur du potentiel minéral et géologique du pays de façon responsable et durable, au bénéfice de tous ».

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

-  **1-** DEVELOPPEMENT RESPONSABLE ET DURABLE DES MINES
-  **2-** VALORISATION DU POTENTIEL GEOLOGIQUE
-  **3-** RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE DU SECTEUR

PROGRAMME I : MINES

Objectif spécifique 1 : Développer les Mines de façon responsable et durable

Action 1.1 : Renforcement du système d'information et de gestion minier

Action 1.2 : Valorisation du potentiel minéral

Action 1.3 : Modernisation du contrôle et du suivi des opérations minières

Action 1.4 : Développement du contenu local dans le secteur minier

PROGRAMME II : GEOLOGIE

Objectif spécifique 2 : Valoriser le patrimoine géologique

Action 2.1 : Amélioration de la connaissance du potentiel géologique

Action 2.2 : Valorisation des géo-sites

PROGRAMME III : PILOTAGE, GESTION ET COORDINATION ADMINISTRATIVE

Objectif spécifique 3 : Renforcer la gouvernance du secteur

Action 3.1 : Pilotage sectoriel

Action 3.2 : Gestion et coordination administrative